Accompagner le conseil municipal des enfants de la Ville de Lunel

En quelques mots...

Le conseil municipal des enfants (CME) répond à la volonté de la municipalité d'écouter les enfants et leur permettre un engagement citoyen. Le Conseil Municipal des Enfants est un lieu de réflexion, de propositions et d'apprentissage de la citoyenneté.

Votre mission de Service Civique

Objectifs

Le CME apporte aux enfants une connaissance de la vie locale et des institutions grâce à une collaboration avec les services municipaux et favorise l'engagement citoyen.

Actions

- Participer à l'animation et au suivi des réunions des conseils municipaux des enfants : préparation des programmes, organisation logistique, communication, utilisation des outils d'animation participative, contribuer à la rédaction des comptes rendus,
- Accompagner les jeunes élus du CME vers leur apprentissage de la citoyenneté et le développement d'actions citoyennes
- Développer le CME en tant que réelle instance de démocratie participative
- Participer à diverses manifestations de la ville (Commémoration, Manifestations, Inaugurations,…) avec les enfants.

L'organisme d'accueil, informations pratiques

COMMUNE DE LUNEL

Située entre Montpellier et Nîmes et bénéficiant d'une situation privilégiée, la Ville de Lunel est une ville de 26 000 habitants. La Maison des Projets est un lieu-ressource, un lieu où se déroulent les consultations et concertations, un lieu où habitants, commerçants, investisseurs ou usagers trouvent les réponses à leurs questions dans le cadre du renouvellement urbain de la Ville.

Localisation de la mission

Lunel 451 Avenue Louis Medard 34400 Lunel

Mon contact

Cecile Gouret
responsable PIJ
+33631471685

En pratique

- 1 volontaire recherché
- Accessible aux plus de 18 ans uniquement
- 24h à 30h par semaine
- Public(s) bénéficiaire(s) : Enfants, adolescents
- Actions clés : Animation, Valorisation

Annonce n°M230026975 publiée le 19 août 2026

Organisme
COMMUNE DE LUNEL
Lunel, France

Durée
8 mois

À partir du
5 octobre 2026

1 expérience unique de 16 à 25 ans élargie à 30 ans en situation de handicap, sans condition de diplôme.

620€ d'indemnisation dont 504,98 € pris en charge par l'Etat et 114,85 € par l'organisme d'accueil.